

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION AJCE

PRESENTATION ET BUT :

L'Association AJCE « Au Jardin de Corps et d'Esprit » a été fondée en 2016 à Fontenay-sous-Bois par Virginie Franzoni, Présidente, pour prendre vie en 2019/2020, notamment grâce à une parcelle à Bidache (64) de 6ha.

Le projet de l'Association AJCE est de créer des liens où chacun développe individuellement ou en groupe une reliance à la nature : « de l'humus à l'humain » et préserve la biodiversité pour mieux développer ces liens.

Pour cela, AJCE crée des liens favorisant un écosystème professionnel ; c'est-à-dire une façon de travailler en collaboration et en complémentarité d'activités. L'aventure se développe donc sur la parcelle de 6ha, mais en raison d'un changement de situation personnelle pour Virginie, depuis août 2023 celle-ci est maintenant détenue par Mélanie Sibra-Bonaventura. Mélanie est donc nouvelle propriétaire et soutient l'association. Virginie Franzoni reste locataire d'une parcelle de 2500 m² pour la culture de plantes aromatiques et médicinales (PAM).

Les entrepreneurs-euses de l'écosystème professionnel œuvrent dans un but commun relatif à cet objectif : « de l'humus à l'humain » ! Pour cela, ces professionnels co-travaillent avec l'éthique, ou savoir être, au mieux possible des principes de la permaculture :

« Prendre soin de Soi, du Nous et de l'Environnement ».

AJCE souhaite être une association de taille humaine avec une vision stratégique commune pour tous. Elle souhaite développer sa permaculture humaine, reconnecter ses adhérents à leur « humus » en faisant appel à tous nos sens. Pour cela elle favorisera les rencontres en présentiel, mais ne s'interdit pas certaines « visios ». D'autre part, l'association souhaite expérimenter le travail du faire ensemble. Il peut être organisé des rencontres « Passion » des uns et des autres ; vivre le « vie ma vie » ensemble, pour favoriser la cohérence de groupe, mais aussi augmenter la circularité entre professionnels.

Cela permettant de créer et d'œuvrer dans une dynamique « d'agro-pédago-théropo-coworking ».

A noter : nous souhaitons trouver un terme moins anglicanisé lors d'une prochaine rencontre.

Actuellement, deux agricultrices sont installées sur la parcelle agricole, toujours en label bio. Mélanie Sibra-Bonaventura et Virginie Franzoni. Cette dernière est depuis peu domiciliée à Navarrenx dans le Béarn, n'ayant pu trouver de logement plus prêt. N'étant plus à proximité de Bidache, il devient urgent et indispensable pour le projet de trouver une personne rejoignant l'équipe en vue de la production de plantes aromatiques et médicinales.

De même, AJCE cherche d'autres professionnels pour constituer un « petit noyau dur » :

Un apiculteur, un berger, un gestionnaire administratif et communication...

Parallèlement, Virginie Franzoni développe une entreprise de prestations de services relatifs à l'accompagnement pédagogique, thérapeutique, ateliers, balades... : Mâ-d'âme Plantes ; activités qui favorisent le lien entre les différents corps de métiers de cet écosystème.

ENGAGEMENT ET ETHIQUE :

L'association AJCE a pour but de favoriser la biodiversité en lien avec des producteurs-rices et entrepreneurs-euses locaux qui s'engagent à respecter et préserver l'environnement.

Ceux-ci ayant par ailleurs l'éthique et le même objectif de favoriser le lien à la nature et à notre écologie intérieure : « de l'humus à l'humain ».

Chaque adhérent s'engage au savoir être dans ce sens.

Les professionnels de l'écosystème d'AJCE s'engagent également à sensibiliser leurs clients pour devenir des personnes averties sur leur écologie et l'écologie intérieure. La pédagogie et la transmission de leurs valeurs sont le socle de cette démarche. Ils s'en font les garants dans le quotidien de leur travail. (Discours sur les labels, le bien-être animal, la valorisation végétale, la consommation locale, l'autonomie, la communication bienveillante, le travail sur soi, la Culture de la culture ...).

OBJECTIFS ET ACTIONS :

AJCE favorise la mise en commun d'actions, de moyens matériels, d'une diffusion de communication, d'un lieu... pour faire ensemble ! Elle favorise le partage des actes, des tâches et envisage une gouvernance partagée dans un second temps ! Elle favorise la complémentarité en place de la concurrence !

Dans le but de promouvoir la biodiversité et de minimiser l'impact écologique, l'Association propose de planter des variétés d'arbres fruitiers, expérience qui a déjà été réalisée en 2022 grâce à du parrainage. Celle-ci se renouvelle en 2024 sur la parcelle à Bidache ainsi que, pour la première fois, sur le lotissement Darralde avec ses habitants (pavillons HLM de l'OFFICE 64) pour un verger-forêt. Ainsi, le sujet de « Sécurité alimentaire » et de « Manger sain » pourront se développer.

Des chantiers participatifs, des initiations à la permaculture et des ateliers divers seront proposés sur les usages des plantes relatifs à la galénique, la cosmétique, les plantes sauvages ou les fleurs comestibles. Cela peut se faire tout ou partie en sous-traitance par Mâ-d'âme Plantes ou tout autre professionnel du groupe AJCE qui se sent capable de l'entreprendre avec éthique et qualité. Mme Franzoni œuvre pour faire en sorte que l'association puisse avoir l'agrément auprès de l'académie de Bordeaux en se portant garante par ses compétences et diplômes. Les adhérents accompagnant ses projets pourront en privilégier. Cela ouvre l'accès aux écoles publiques.

D'autre part, AJCE favorise entre ses adhérents, et particulièrement les professionnels, la stratégie de circularité (pratiques qui optimisent l'utilisation des ressources et minimisent les déchets tout au long du cycle de production et de consommation, en mettant l'accent sur la durabilité et l'efficacité économique).

Exemples : utilisation de déchets comme le fumier pour nourrir la production de PAM, apportant de nombreuses fleurs nectarifères, butinage pour les abeilles produisant miel et confection de cire pour des baumes ; création d'un jardin thérapeutique (maison de retraite) dont les plans sont fournis par une productrice du site...

Ces diverses activités entraînent un recyclage et augmentent la présence du végétal dans le quotidien.

AJCE propose de développer une Com' commune par son site internet (en cours de construction actuellement) avec une page par professionnel de l'écosystème pro d'AJCE. Du matériel professionnel peut aussi faire l'objet d'un achat commun grâce au compte AJCE favorisant ainsi la mutualisation !

Des collaborateurs professionnels autres, en convention avec AJCE, pourront se joindre à nous, s'ils s'engagent à notre éthique :

- Des restaurateurs-rices mobiles pour des ateliers au « Bar à Plantes », pour le moment (au chalet accueil de Mme Franzoni, qui fait aussi office de séchoir à plantes).
- Des prestataires bien-être pour des ateliers et formations relatifs au thème « de l'humus à l'humain ».
- Des partenaires pour des actions de renfort ciblées :
 - . un-e hôte de gîtes à Bidache ou proche pour les groupes en stages-formations.
 - . chevaux d'accompagnement d'une écurie locale (pour le travail au sol aux PAM et pour renfort des ânes de Mélanie pour des randonnées loisirs, randonnées botaniques)
- ...

LES MEMBRES :

L'association AJCE se compose :

- d'une membre fondatrice restante, personne ayant amené le projet jusqu'à la constitution de cette Association.
- De membres du CA, personnes du conseil d'administration s'engageant, comme son nom l'indique, à œuvrer sur les tâches administratives, demandes de subventions, comptable ou de communication. Ainsi, ne pas faire tout assumer par les mêmes personnes. Ils sont élus, ou réélus, par les adhérents lors de réunion des assemblées générales.
- Les membres adhérents actifs, personnes qui s'investissent concrètement dans les activités et/ou son organisation, réunions.
- les membres adhérents « simples », personnes physiques ou morales à jour de leur cotisation annuelle soutenant l'objectif social par un simple soutien financier ou moral à l'objectif. Il le précise lors de son adhésion !
Un adhérent est une personne qui fait acte d'adhésion et d'engagement à notre éthique, ainsi que de participation à l'organisation d'activités et/ou à la vie administrative d'AJCE.
- Ne sont pas membres les simples consommateurs de nos activités, sans souhait d'adhérer et de s'engager à notre éthique de « prendre soins ».

La durée de l'Association est indéterminée.

Une clause de mise à jour du règlement intérieur sera faite si besoin lors d'une réunion du Conseil d'Administration, afin de tenir compte des évolutions de l'Association.

Le siège de l'Association se situe :

8. Résidence Darralde - 64190 NAVARRENNX

Tél. 06 64 99 12 85

Pour la gestion quotidienne de l'Association l'adresse est comme nommée ci-dessus.

En foi de quoi le présent Règlement Intérieur de l'Association AJCE établi le :

Signatures du Bureau :

La Présidente :
Virginie FRANZONI

La Secrétaire :
Martine NGUYEN TRI

le Trésorier :
Alexandre DUPONT